

Informations de base	
2006/2244(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 139: norme transitoire concernant les langues officielles après l'élargissement 2004 Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	